

France et Colonies } Un An 5 fr. | Etranger } Un An 7 fr. 50
 } 6 Mois. 3 fr.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

Quelques Chiffres

Nous proclamons ici la légitimité tout ensemble du profit du patron et du salaire de l'ouvrier : cela parce que, selon la juste expression de M. de la Tour du Pin, « la production ne peut s'obtenir que de l'accouplement du capital et de la main-d'œuvre ». Mais la question peut se poser de savoir si les prélèvements que le capital exerce sur le produit du travail ne sont pas exagérés.

En d'autres termes le capital ne se fait-il pas, comme le lion de la table, une part trop grande ? On en jugera par les quelques chiffres que nous allons fournir.

Nous possédons des renseignements très précis sur celles des industries dont la comptabilité est soumise au contrôle de l'Etat. Les mines de combustibles, par exemple. Or, voici les indications que nous fournit sur cette industrie la statistique officielle.

Le rapport du revenu net aux salaires distribués était :

en 1894 de	16 0/0
en 1896 de	18 0/0
en 1898 de	16 0/0
en 1899 de	31 0/0
en 1900 de	44 0/0
en 1901 de	30 0/0
en 1902 de	21 0/0
en 1903 de	30 0/0

C'est une moyenne de 23, 25 0/0 durant cette période de dix années. Par conséquent, lorsque chaque ouvrier de l'industrie minérale touche un salaire de 6 francs, le patron encaisse 1 fr. 40 ; en d'autres termes, il suffirait d'élever à 7 fr. 40 chaque salaire de 6 francs pour réduire à zéro le profit patronal.

L'agriculture nous fournit, elle aussi, des indications fort instructives. Nous prendrons comme type deux exploitations agricoles très prospères, placées par conséquent dans d'excellentes conditions, du département de Seine-et-Marne. Les chiffres ont été communiqués par un grand cultivateur, rapporteur des Jurys de « Prime d'honneur », à M. Daniel Zolla, professeur à l'Ecole libre des sciences politiques.

La première exploitation, d'une étendue de 265 hectares, est dirigée par un fermier qui dispose d'un capital de 225.000 francs.

De 1898 à 1904, les bénéfices moyens se sont élevés à 27.000 francs. Durant la même période, le total des gages et salaires de toutes sortes a atteint 37.000 francs chaque année. On voit par ces chiffres que, si le prix de la main d'œuvre augmentait de 72 0/0, le fermier verrait ses bénéfices réduits à zéro. Et il ne toucherait même pas l'intérêt de la fortune qu'il risque en l'employant à la culture du domaine.

Dans l'autre ferme, les mêmes calculs établissent qu'il suffirait d'augmenter de 51 0/0 les salaires pour absorber entièrement les bénéfices et l'intérêt du capital.

Et n'oubliez pas que nous avons... comme exemple des industries

de cette plus-value pour l'ensemble de nos industries est à peu près le sixième des produits du travail. En effet, les produits du travail, en France, sont évalués à 18 milliards. 15 milliards sont affectés aux salaires ; 3 milliards à la plus-value. Cela représente 60 centimes pour un salaire de 3 francs par jour.

Ainsi donc, c'est dans le but de voir élever à 3 fr. 60 chaque salaire de 3 francs ; à 7 fr. 20 chaque salaire de 6 francs, que les collectivistes nous convient à supprimer le patronat et à socialiser les moyens d'échange et de production. Remarquez que nous ne sommes même pas certains de recevoir ce supplément de salaire. Est-il bien sûr, en effet, que l'actuel profit patronal ne sera pas confisqué par les patrons nouveaux que seront les distributeurs et directeurs de tâches ? Et de plus, ne faut-il pas envisager les risques ? Qui nous dit que, sous le régime socialiste, la production sera suffisante et normale ? Le collectivisme ne tuera-t-il pas l'invention, ne paralysera-t-il pas l'initiative et l'effort ? Et le parlementarisme économique donnera-t-il des résultats meilleurs que le parlementarisme politique ?

Combien plus solide est la position où se tiennent les royalistes sociaux. Pour nous, la question sociale est mieux qu'une question de répartition des richesses : elle est un problème d'organisation. Ce n'est point la quotité du salaire qui nous préoccupe, c'est sa certitude. Laissons au patron ses bénéfices. L'organisation corporative que nous réclamons a pour objet de les lui garantir en même temps que d'assurer au travailleur des conditions de travail fixes et la sécurité du lendemain.

Firmin BACCONNIER.

M. de Gailhard-Bancel. — Eh bien! mon cher rapporteur, si je me trompe, tant mieux! Je souhaite me tromper.

Ce sont ces idées de retraites organisées par professions et par région, que je m'efforcerais de faire prévaloir, lorsque la loi

à droite.
Mes collègues dont les noms suivent m'ont fait l'honneur de donner leur adhésion à cette déclaration:

MM. A. de Mun, Lerolle, Xavier Rellie, Néron, Adigard, de la Ferronnays, de Blacas, Le Gonidec de Traissan, Limon.

Chez les Médecins

Un Comité d'action s'est formé, issu des groupements professionnels suivants: Union des Syndicats médicaux de France, Société de l'Internat des Hôpitaux de Paris, Comité de vigilance du Congrès des Praticiens, Syndicat des Médecins de la Seine, Syndicat médical de Paris, Association corporative des Étudiants en médecine de Paris, qui ont, lors du concours de l'Agrégation de 1908, porté aux pouvoirs publics un mémoire résumant les revendications du Corps Médical, mémoire demandé par le M. le Ministre et resté sans réponse.

Devant le défi porté par l'arrêté ministériel qui prétend, sous prétexte de « provisoire », maintenir indéfiniment un concours condamné par les praticiens et à la veille d'un nouveau concours, ce Comité fait appel à l'opinion médicale et publie le manifeste suivant:

MANIFESTE

Le corps médical est, à l'heure actuelle, divisé en deux parties: l'une comprend le personnel enseignant, — la faculté étroite et fermée, — l'autre se compose de l'immense majorité des praticiens. Une aristocratie qui n'est pas celle du talent, bien qu'il y ait à la faculté d'incontestables talents, se forme, ou plutôt une caste se crée, qui prétend satisfaire, seule, à tous les besoins de l'enseignement, et tenir en tutelle les praticiens, c'est-à-dire consommateurs qui ne vient pas d'elle, est ignoré, sinon vilipendé par elle. En dehors d'elle point de salut. Elle n'admet pas la concurrence, et se refuse à comprendre que nous autres praticiens, c'est-à-dire consommateurs d'enseignement, puissions avoir des conseils à donner, des revendications à soumettre à ceux qui, en vertu de règlements et de lois surannés, sont les uniques producteurs auxquels on nous oblige à nous adresser. La Faculté monopolisatrice et autoritaire est devenue, de ce fait, un organisme sans vie, sans activité, une maison de famille, dont l'entrée est interdite à ceux qui ne sont pas « nés », quelle que soit d'ailleurs la valeur et le talent de ceux-là.

A nous qui, sans ambition, mais parce que cela est notre intérêt, en même temps

de vue professionnel; si nous voulons que l'enseignement soit donné par nous, choisi par nous à des sources diverses; si nous voulons voir disparaître l'une des causes de la crise que nous subissons, garder notre dignité, et élever encore le métier dont nous avons la fierté de vivre! Alors faisons effort pour faire tomber la cloison qui nous divise: abolissons l'Agrégation.

C'est en effet l'Agrégation qui ferme la Faculté, qui fait la petite chapelle et la caste. L'Agrégation est la clef de voûte du système autoritaire actuel.

Le moindre défaut de l'Agrégation est certainement l'immoralité de son concours. Que le favoritisme soit à la base du système? Nul ne le nie, parce que cela n'est pas niable. Que l'on modifie ou non la composition du jury, la faveur est une tare que nulle réforme ne peut abolir.

L'injustice, d'ailleurs, ne réside-t-elle pas davantage dans le fait de juger un homme sur une composition, d'après l'étude d'une heure ou d'une journée de sa vie?

Au point de vue enseignement: l'Agrégation, c'est la consécration de la suprématie de l'enseignement théorique sur l'enseignement pratique, car le concours est basé sur des épreuves théoriques, car l'Agrégation donne à l'Agrégé, non pas un service d'hôpital, non pas des matériaux d'enseignement, mais simplement le droit de faire un enseignement théorique... devant des banquettes, et un titre.

Au point de vue scientifique, l'Agrégation est non seulement inutile, mais contraire à la science; inutile parce que sa préparation est purement livresque; contraire, parce que la nécessité à la préparation livresque éloigne des recherches scientifiques, et, ce qui est pis encore, depuis l'épreuve des titres, entraîne aux communications de hasard hâtives et non mûries, qui peuvent fausser et retarder le travail patient et méthodique de l'exploration scientifique.

Au point de vue professionnel: l'Agrégation conduit forcément à la division du Corps médical, elle met entre les mains d'une caste fermée toutes les fonctions d'enseignement, elle s'oppose à la liberté de production, parce qu'en fait, officiellement son enseignement, même débile, seul compte.

Au point de vue social, elle est un danger permanent, parce qu'elle ne suscite pas l'effort efficace, et contribue, au contraire, à tarir les sources où tous pourraient utilement puiser.

C'est pour ces raisons que le Corps médical, dans ses congrès, de Paris en 1907, de Lille en 1908, dans ses syndicats et groupements professionnels de toutes sortes (Société de l'Internat des hôpitaux de Paris, Association corporative des étudiants en médecine de Paris) a condamné l'Agrégation.

C'est à l'instigation de ces groupements professionnels que la lutte fut engagée, et c'est grâce à leur action directe que fut supprimé le concours de décembre 1908.

A la suite de ces événements, nous avions pu croire un instant que les pouvoirs publics allaient nous donner satisfaction. On nous reçut, on nous promit... rien ne nous a été accordé. Et la commission que nous avions demandée, composée, mi-partie de praticiens, et mi-partie de professeurs, n'a pas été créée.

La question se pose donc aujourd'hui à nouveau, dans son entier, comme en décembre 1908. C'est sur nous seuls qu'il faut compter, sur notre action méthodique.

L'existence de l'Agrégation dépend de la volonté des Praticiens.

Jamais ils n'auront occasion plus propice d'agir et d'obtenir de leur effort direct satisfaction plus immédiate.